



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

AVIS DE PROMULGATION Règlement numéro 1038

RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} février 2022, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a adopté le Règlement numéro 1038 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés;
2. Le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et instaure également des règles de comportement qui doivent guider la conduite des employés municipaux, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :
 - Les obligations générales
 - L'assiduité, l'efficacité et l'efficience au travail
 - Les conflits d'intérêts
 - Les avantages
 - La discrétion et la confidentialité
 - L'utilisation des ressources de la Municipalité
 - Le respect des personnes
 - L'obligation de loyauté
 - La sobriété
 - Les obligations suite à la fin d'emploi
3. Le Code prévoit finalement les sanctions et les mesures de contrôle en cas de manquement.
4. Ce Règlement numéro 1038 est disponible sur le site Web de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

DONNÉ Notre-Dame-de-la-Paix., ce 2 février deux mille vingt-deux.


Chantal Delisle, Directrice générale et
Greffière-trésorière